



42ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Mission d'établissement des faits au Myanmar (FFM)

Genève, le 16 septembre 2019

Déclaration de la Suisse

Madame la Vice-Présidente,

La Suisse salue le travail de la Mission d'établissement des faits au Myanmar démontrant que les revenus générés par les entreprises liées à l'armée peuvent soutenir financièrement la commission de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. La Suisse accueille favorablement les démarches visant à séparer les secteurs économiques et militaires et presse le gouvernement de continuer les réformes. Les entreprises actives au Myanmar ou ayant des relations commerciales avec des entreprises au Myanmar doivent développer une procédure de diligence, conformément aux Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La Suisse est gravement préoccupée par le *rapport sur la violence basée sur le genre au Myanmar*, en particulier par les allégations de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. La Suisse exhorte le gouvernement à pleinement mettre en œuvre les recommandations de la Mission et à assumer sa responsabilité première de rendre justice. Elle rappelle que le Conseil de sécurité peut déférer la situation à la Cour pénale internationale. La Suisse considère la rédaction d'un projet de plan d'action par

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

le gouvernement comme une étape encourageante et le presse de collaborer avec les mécanismes de l'ONU pour son développement.

Le travail de la Mission a été crucial pour faire avancer la justice pour les victimes de violations des droits de l'homme. Sans ce travail, le gouvernement du Myanmar et la communauté internationale n'auraient pas les preuves nécessaires à de futures poursuites judiciaires aux niveaux national et international. Le travail de la Mission est aussi fondamental pour créer les conditions nécessaires à la résolution du conflit, la réconciliation et le retour des réfugiés.

La Suisse salue le fait que la Mission ait transmis sa documentation au Mécanisme indépendant d'enquête pour le Myanmar et elle appelle le gouvernement du Myanmar à garantir l'accès à tout son territoire au Mécanisme.

Je vous remercie.